

Services partagés Canada

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022



Services partagés
Canada

Shared Services
Canada

Canada



La force derrière la technologie de pointe au gouvernement

Table des matières

1.0	Introduction	3
1.1	Autorité, mandat et programmes	3
1.2	Méthode de présentation	3
1.3	Structure financière de Services partagés Canada	4
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations	5
2.2	Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
3.0	Risques et incertitude.....	7
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	8
5.0	État des autorisations (<i>non vérifié</i>)	9
6.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (<i>non vérifiées</i>).....	10
7.0	Glossaire	11

1.0 Introduction

Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2022-2023](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) de 2022-2023](#). Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) est chargé de faciliter la prestation des programmes et services gouvernementaux sur le plan numérique en fournissant des services de technologie de l'information (TI) dans les domaines des réseaux et de la sécurité des réseaux, des centres de données et des services infonuagiques, des communications numériques et des outils informatiques dont la fonction publique a besoin pour faire son travail. En tant que fournisseur de services à plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux, SPC se concentre sur l'adoption d'un modèle de prestation de services de TI qui encourage le partage de solutions et de plateformes communes entre les ministères dans le but de réduire la variété des solutions de TI au sein du gouvernement. En adoptant cette approche d'entreprise, SPC cherche à renforcer la capacité et la sécurité du réseau, à habiliter les employés et à les outiller pour favoriser la collaboration, et à appuyer les partenaires dans la conception et la prestation des services numériques qu'ils offrent aux Canadiens. La ministre de Services publics et Approvisionnement Canada est la ministre responsable de Services partagés Canada.

Dans l'exécution de son mandat, SPC appuie le [Plan stratégique des opérations numériques de 2021 à 2024](#) et la [Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage du gouvernement du Canada](#), ainsi que la collaboration avec les intervenants des secteurs public et privé pour la mise en œuvre d'approches d'entreprise pour la gestion des services d'infrastructure de TI et l'emploi de processus de gestion des activités efficaces et efficients.

La [Loi sur Services partagés Canada](#) et les décrets connexes précisent les pouvoirs, les obligations et les fonctions de la ministre responsable de SPC. Les modifications apportées à la Loi en juin 2017 confèrent à la ministre responsable le droit de déléguer le pouvoir d'acheter certains articles à d'autres ministères, ce qui facilite l'approvisionnement en biens et en services de TI les plus fréquemment achetés au sein des ministères. L'établissement de contrats de TI, d'appels d'offres et d'arrangements en matière d'approvisionnement demeure la responsabilité de SPC et ce dernier continuera d'assurer l'utilisation exclusive d'équipement de TI et de logiciels fiables. La ministre responsable pourrait aussi, dans des circonstances exceptionnelles, autoriser un autre ministère à obtenir des services en faisant appel à ses propres ressources ou en sollicitant les services d'un fournisseur externe. Cette autorisation n'exempte toutefois pas l'ensemble du ministère de l'utilisation des services de SPC.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC se trouvent dans le [Budget principal des dépenses de 2022-2023](#) et le [Plan ministériel 2022-2023](#).

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le Ministère, conformément au [Budget principal des dépenses de 2022-2023](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) de 2022-2023](#). Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses. La principale différence entre les rapports financiers trimestriels et les états financiers ministériels est le décalage entre le moment où les revenus et les dépenses sont constatés. Les rapports financiers trimestriels constatent les revenus seulement lorsque l'argent est reçu et les dépenses seulement lorsqu'elles sont payées. Les états financiers ministériels constatent les revenus lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses lorsqu'elles sont encourues. Dans ce dernier cas, les revenus sont donc comptabilisés même si l'argent n'a pas été reçu et les dépenses sont comptabilisées même si elles n'ont pas été payées.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

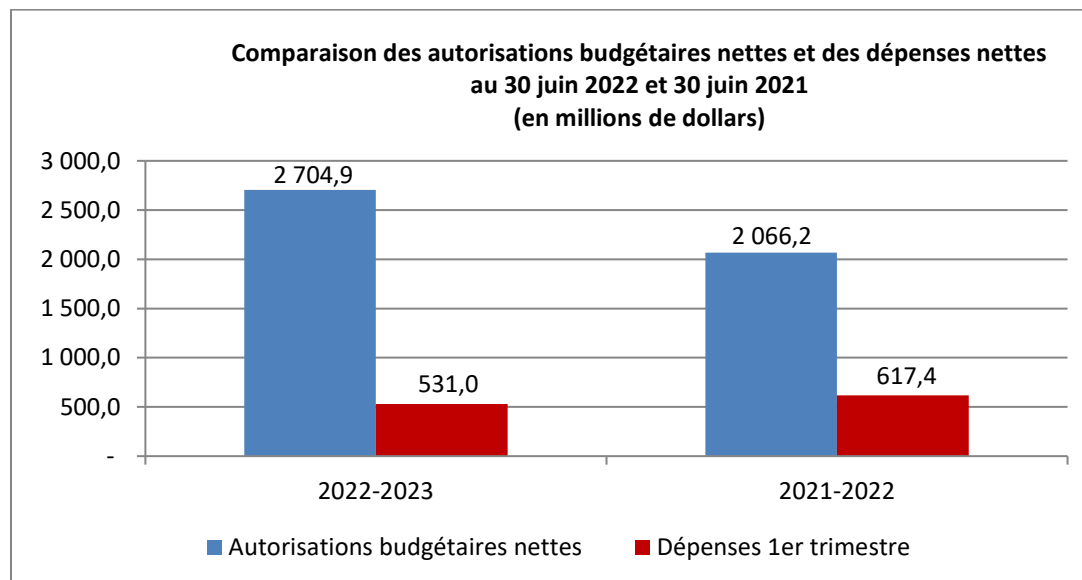
SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, notamment le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit et le crédit 5 – Dépenses en capital, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit. Les autorisations législatives sont composées des contributions pour les employés de SPC aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE), incluant les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

À la fin du premier trimestre de 2022-2023, 93 % du budget du Ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI. Cela a permis de s'assurer que les services d'infrastructure de TI actuels et futurs offerts au gouvernement du Canada sont maintenus dans un environnement d'excellence opérationnelle. Le 7 % restant était consacré aux services internes qui sont les services de soutien aux programmes de SPC et/ou qui sont requis pour respecter les obligations corporatives de SPC.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2022-2023 s'élève à 787,1 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles pour emploi et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, pour une combinaison du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, du crédit 5 – Dépenses en capital et des autorisations législatives.



2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 juin 2022, les autorisations accordées au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A). Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2022-2023 sont de 2 704,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre, comparativement à 2 066,2 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2021-2022, représentant une augmentation de 638,7 millions de dollars ou 30,9 %. Cette augmentation totale consiste en la combinaison d'une augmentation de 655,5 millions de dollars du crédit 1 - Dépenses brutes de fonctionnement, d'une augmentation de 83,4 millions de dollars du crédit 5 - Dépenses brutes en capital, d'une augmentation de 122,1 millions de dollars des recettes nettes en vertu d'un crédit et d'une augmentation des autorisations législatives budgétaires (RASE) de 21,9 millions de dollars.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2022-2023	2021-2022	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	2 944,8	2 289,3	655,5
Crédit 5 - Dépenses en capital	429,5	346,1	83,4
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(787,1)	(665,0)	(122,1)
Poste législatif (RASE)	117,7	95,8	21,9
Autorisations totales nettes	2 704,9	2 066,2	638,7

Crédit 1 – Dépenses brutes de fonctionnement

Le crédit 1 du Ministère a augmenté de 655,5 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, principalement dû à :

- une augmentation nette de 198,0 millions de dollars liée à la mise en œuvre de diverses initiatives du Budget 2021 :
 - programme de modernisation et de migration des charges de travail (101,2 millions de dollars);
 - l'évolution de l'accès et la sécurité des services infonuagiques et de la connectivité et la surveillance ministérielles (56,3 millions de dollars);
 - fonds de mise en œuvre de la modernisation du réseau (40,5 millions de dollars);
- une augmentation de 189,5 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - système de ressources humaines et de paye de la prochaine génération (63,2 millions de dollars);
 - coûts supplémentaires liés à la prestation de services essentiels de technologie de l'information aux ministères clients et organismes (47,7 millions de dollars);
 - l'Intégrité du service - Projets essentiels à la mission (44,7 millions de dollars);
 - cybersécurité et la sécurité des technologies de l'information (33,9 millions de dollars);
- une augmentation nette de 158,8 millions de dollars liée à la mise en œuvre du modèle de services d'entreprise en technologie de l'information;
- une augmentation de 122,1 millions de dollars liée à l'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit en 2022-2023;
- une augmentation de 19,5 millions de dollars due aux conventions collectives nouvellement signées en 2022-2023;
- une diminution de 32,4 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - programmes de migration de la charge de travail et d'architecture infonuagique (22,1 millions de dollars);
 - autres projets et initiatives (10,3 millions de dollars).

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Crédit 5 – Dépenses brutes en capital

Le crédit 5 du Ministère a augmenté de 83,4 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, principalement dû à :

- une augmentation de 108,7 millions de dollars liée à la mise en œuvre de diverses initiatives du Budget 2021 :
 - programme de modernisation et de migration des charges de travail (65,7 millions de dollars);
 - l'évolution de l'accès et la sécurité des services infonuagiques et de la connectivité et la surveillance ministérielles (22,8 millions de dollars);
 - fonds de mise en œuvre de la modernisation du réseau (20,2 millions de dollars);
- une augmentation de 4,5 millions de dollars liée à d'autres projets et initiatives;
- une diminution de 29,8 millions de dollars liée aux projets et initiatives suivants :
 - programmes de migration de la charge de travail et d'architecture infonuagique (21,9 millions de dollars);
 - cybersécurité et la sécurité des technologies de l'information (7,9 millions de dollars).

Recettes nettes en vertu d'un crédit

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit du Ministère a augmenté de 122,1 millions de dollars comparativement au premier trimestre de 2021-2022. À la fin de 2021-2022, l'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit de SPC était de 950,0 millions de dollars. L'augmentation en 2021-2022 était due à l'augmentation de la demande des clients pour des services de transformation et de TI alignés sur la Stratégie du gouvernement numérique du Canada. L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit de SPC a été réduite à 787,1 millions de dollars en 2022-2023 en raison de la mise en œuvre du modèle de services d'entreprise en technologie de l'information.

Poste législatif (RASE)

L'autorisation du Ministère pour les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) a augmenté de 21,9 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, principalement dû à :

- une augmentation de 18,1 millions de dollars liée à l'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit en 2022-2023.

2.2 Explications des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 juin 2022, ont diminué de 86,4 millions de dollars, passant de 617,4 millions de dollars à 531,0 millions de dollars, tel que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une diminution de 14,0 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2021-2022.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)	2022-2023	2021-2022	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	575,4	586,3	(10,9)
Crédit 5 - Dépenses en capital	35,9	21,0	14,9
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(109,7)	(13,6)	(96,1)
Poste législatif (RASE)	29,4	23,7	5,7
Dépenses cumulatives nettes totales	531,0	617,4	(86,4)

Crédit 1 – Diminution de 10,9 millions de dollars

La diminution nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, est principalement attribuable à ce qui suit:

- les dépenses de personnel ont diminué de 25,5 millions de dollars. Ceci est principalement dû à une forte augmentation temporaire des paiements de paye rétroactive dans le premier trimestre de l'année financière précédente qui ont été réduits dans le deuxième trimestre de l'année financière 2021-2022. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation du nombre d'employés de SPC en 2022-2023;
- les dépenses de réparation et d'entretien ont augmenté de 15,9 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses de réparation et d'entretien du matériel informatique;
- diminution de 1,3 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

Crédit 5 – Augmentation de 14,9 millions de dollars

L'augmentation nette des dépenses en capital, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, est principalement attribuable à ce qui suit:

- les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté de 15,3 millions de dollars. Ceci est principalement dû à une augmentation des dépenses liées au programme de mise à jour de la technologie de l'information ainsi qu'à des dépenses pour l'acquisition de matériel informatique;
- diminution de 0,4 million de dollars dans d'autres dépenses diverses.

Recettes nettes en vertu d'un crédit – Augmentation de 96,1 millions de dollars

L'augmentation des recettes nettes perçues, comparativement au premier trimestre de 2021-2022, est principalement due au fait que le Ministère était en transition vers une nouvelle plateforme de traitement des factures l'an dernier, ce qui avait retardé les facturations dans le premier trimestre de 2021-2022.

3.0 Risques et incertitude

À l'heure où la fonction publique et Services partagés Canada envisagent un environnement post-pandémique, dans le cadre duquel les employés du gouvernement du Canada devront disposer des outils d'entreprise et de l'infrastructure réseau essentiels à la prestation de programmes et de services gouvernementaux, on constate certaines expositions à des risques et certaines nouvelles tendances qui pourraient avoir une incidence sur les résultats ministériels. Plus précisément, on parle de la transition sans précédent à des dispositions hybrides de travail à domicile et au bureau qui aura bientôt lieu et qui présentera probablement des risques uniques concernant la gestion organisationnelle et la mobilisation des employés. On fait aussi référence à la gestion efficace des projets complexes de TI d'entreprise visant à poursuivre la transformation numérique et aux incidents liés à la

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

cybersécurité de plus en plus nombreux et complexes qui sont exacerbés par un recours accru aux services numériques. Parmi les facteurs externes, Services partagés Canada mène ses activités au sein d'un environnement en constante évolution, dont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les changements relatifs aux conditions socioéconomiques, politiques et environnementales dans le monde ainsi que les normes et les meilleures pratiques changeantes de l'industrie en ce qui a trait à la prestation de services de TI.

Compte tenu des nombreux risques internes et externes, le Ministère s'efforce d'employer des pratiques exemplaires en matière de Gestion du risque d'entreprise (GRE) et de Gestion du risque opérationnel (GRO) dans le cadre des opérations de ses projets et programmes, de ses services internes et de ses activités de gouvernance financière. Services partagés Canada favorise une culture éclairée par l'analyse du risque grâce à la Division de la gestion du risque ministériel, qui cherche continuellement à renforcer les processus et procédures du Ministère, les systèmes, les structures de gouvernance, le modèle de prestation de services, les outils, la capacité analytique et les contrôles en matière de gestion des risques pour assurer des normes de pratique élevées. Dans ce contexte, Services partagés Canada a aussi révisé son Profil des risques d'entreprise (PRE) afin de repérer les principales expositions à des risques auxquelles l'organisation est confrontée et de veiller à l'harmonisation stratégique entre son approche d'entreprise et le Plan stratégique des opérations numériques de 2021-2024.

En outre, on a élaboré un cadre de planification opérationnelle intégrée en vue de promouvoir une vision unifiée à l'égard de la planification et de la production de rapports stratégiques réfléchies afin d'assurer la réalisation des priorités clés et d'intégrer les méthodes de gestion des risques dans tous les aspects de l'organisation. Le Ministère a également entrepris plusieurs initiatives relatives aux stratégies de renouvellement proactif du personnel afin de maintenir en poste, de recruter et de former des employés et de fournir des ressources progressives en matière de santé mentale à l'appui des employés dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Enfin, Services partagés Canada favorise des pratiques de gestion financière efficaces et la viabilité financière pour lui permettre de disposer des ressources financières, des systèmes et des mécanismes de financement nécessaires à l'entretien et à l'amélioration des systèmes essentiels à la mission tout en finançant des initiatives de modernisation.

Les principaux risques d'entreprise se trouvent dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 4 avril 2022, Sony Perron a été nommé le nouveau président de Services partagés Canada. L'ancien président, Paul Glover, a quitté la fonction publique.

Le 11 avril 2022, Scott Jones s'est joint à Services partagés Canada à titre de premier vice-président.

Le 16 mai 2022, Ken Canam, Sous-ministre adjoint principal de la direction générale de la gestion et de la prestation des services à la clientèle – Citoyens et entreprise, a quitté SPC et a été remplacé par Kristina Casey, Sous-ministre adjointe de la direction générale de la gestion et de la prestation des services à la clientèle – Citoyens et entreprise.

Approbation des hauts fonctionnaires

Original signé par

Sony Perron
Président

Ottawa, Canada
Le 24 août 2022

Original signé par

Samantha Hazen, CPA, CA
Sous-ministre adjointe et
dirigeante principale des finances

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

5.0 État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 944 806	575 355	575 355	2 289 283	586 303	586 303
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(717 122)	(109 657)	(109 657)	(595 000)	(13 573)	(13 573)
Dépenses nettes de fonctionnement	2 227 684	465 698	465 698	1 694 283	572 730	572 730
Crédit 5 - Dépenses en capital						
Dépenses brutes en capital	429 486	35 924	35 924	346 128	20 964	20 964
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(70 000)	-	-	(70 000)	-	-
Dépenses nettes en capital	359 486	35 924	35 924	276 128	20 964	20 964
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	117 709	29 427	29 427	95 791	23 668	23 668
Autorisations budgétaires totales	2 704 879	531 049	531 049	2 066 202	617 362	617 362

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel (incluant le RASE)	902 439	224 429	224 429	739 970	244 540	244 540
Transport et communications	759 610	77 265	77 265	680 752	70 067	70 067
Information	3 991	191	191	1 703	219	219
Services professionnels et spéciaux	404 684	55 183	55 183	291 327	53 492	53 492
Location	594 244	193 548	193 548	430 508	199 414	199 414
Services de réparation et d'entretien	254 821	45 655	45 655	169 911	29 715	29 715
Services publics, fournitures et approvisionnements	9 805	610	610	9 486	363	363
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	11 705	609	609	12 833	895	895
Acquisition de machines et de matériel	542 525	43 242	43 242	387 678	28 884	28 884
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Service de la dette publique	8 177	1 804	1 804	5 654	1 382	1 382
Autres subventions et paiements	-	(1 830)	(1 830)	1 380	1 964	1 964
Dépenses budgétaires brutes totales	3 492 001	640 706	640 706	2 731 202	630 935	630 935
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	787 122	109 657	109 657	665 000	13 573	13 573
Total des revenus affectés aux dépenses	787 122	109 657	109 657	665 000	13 573	13 573
Dépenses budgétaires nettes totales	2 704 879	531 049	531 049	2 066 202	617 362	617 362

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

7.0 Glossaire

Affectations bloquées

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

Articles courants

Un système de comptabilisation qui classe et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

Budget principal des dépenses

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la Loi de crédits, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

Budget supplémentaire des dépenses

Le président du Conseil du Trésor dépose deux à trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement en mai, tard en octobre ou tôt en novembre et en février, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

Comptabilité axée sur les dépenses

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

Convention collective

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

Crédits / autorisations

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part,

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022

par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

Crédit 5 – Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

Méthode de comptabilité de caisse

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

Méthode de comptabilité d'exercice intégrale

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Plan ministériel

Le plan ministériel est le plan de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Il décrit les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

Report du budget de fonctionnement

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 % du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

Report du budget en capital

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 % de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.